

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** AQUABAC 200G

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2018-0022

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0018694-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

AQUABAC 200G
--------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	CERA
	Adresse	16, rue de Saint-Pétersbourg 75008 PARIS France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2018-0022	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0018694-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	02/08/2016	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	18/08/2029	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Becker Microbial Products Inc
<b>Adresse du fabricant</b>	11146 N.W. 69TH Place FL 33076 Parkland États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	11146 N.W. 69TH Place FL 33076 Parkland États-Unis

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	5 - Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52
<b>Nom du fabricant</b>	Becker Microbial Products Inc
<b>Adresse du fabricant</b>	11146 N.W. 69TH Place FL 33076 Parkland États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	11146 N.W. 69TH Place FL 33076 Parkland États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52	Bacillus thuringiensis subsp. israelensis Serotype H14, Strain AM65-52	Substance active			2.86

### 2.2. Type de formulation

Granulés prêts à l'emploi (GR)
--------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	
<b>Conseils de prudence</b>	

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Application terrestre

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Insecticide destiné à la lutte contre les larves de moustiques dans les gîtes larvaires
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Aedes spp.-MoustiquesLarves (L1 à début L4) Culex spp.-MoustiquesLarves (L1 à début L4)
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Usage extérieur Surface de l'eau
<b>Méthode(s) d'application</b>	Dispersion -  Application terrestre par dispersion manuelle à l'aide d'un équipement terrestre conventionnel ou d'un épandeur de semences.  Le produit est prêt à l'emploi.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	15 à 20 kg/ha - 0 -  15 à 20 kg/ha  Eaux modérément chargées en matière organique  Délai d'action : 24 - 48 heures après application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Sac en polyamide (PA) de 18 kg

--

#### **4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

-
---

#### **4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

-
---

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-
---

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-
---

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-
---

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions fournies.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesure d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- L'équipement utilisé pour les traitements doit être adapté, correctement entretenu et calibré.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organismes cibles, le moment des applications et les zones à traiter.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Avant le traitement, déterminer précisément sur un plan de zones à traiter et/ou les routes à suivre.
- Pour optimiser l'efficacité du traitement, ne pas appliquer en cas de vent (supérieur à 15 km/h).
- Ne pas utiliser dans des eaux contenant des niveaux élevés de matières organiques.
- Ne pas appliquer dans les endroits où les courants d'air sont montants, ou lors d'inversion de température qui empêche le nuage pulvérisé de se redéposer dans la zone traitée.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (étanche aux pulvérisations), des lunettes de protection et un masque respiratoire EN FFP3 pendant toutes les phases exposants (manipulation, préparation, chargement et application).
- Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
- Pour les travailleurs entrant après épandage sur une zone traitée, porter un vêtement de travail et des gants de protection.
- Mettre en place une zone non accessible à la population générale pendant le traitement.
- En cas d'utilisation dans les eaux d'irrigation des rizières, un délai avant récolte de 1 mois doit être respecté.
- Utilisation dans les serres : ne pas appliquer lorsque les parties consommables des plantes sont présentes.
- Ne pas dépasser 8 applications par an, espacées d'au minimum 5 jours.
- L'étiquette du produit doit informer l'utilisateur de la nécessité de consulter les autorités locales et de respecter les conditions requises avant l'utilisation du produit en milieu naturel.
- Des autorisations spécifiques sont requises pour l'application du produit dans les zones couvertes par le réseau Natura 2000, les zones protégées ou les réserves naturelles.
- L'utilisateur doit enregistrer toutes les informations concernant les applications, en indiquant les situations précises des zones traitées, les dates précises de traitement ainsi que les quantités, doses et concentrations utilisées. Ces informations doivent être conservées pendant au moins 10 ans fournies aux autorités locales ou aux chercheurs s'ils le demandent.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**



- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler les urgences.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler les urgences.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler les urgences.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes,...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Ne pas stocker le produit plus de 2 ans et ne pas dépasser la température de 20°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.

### **6. Autres informations**

Contient *Bacillus thuringiensis israelensis*.  
Peut provoquer des réactions de sensibilisation.